



Perte de point faire trainer amende

Par Mako35

Bonjour

Je viens d'être pris au jumelles et de perdre du coup trois points sûr et certain

Je ne peux pas faire de stage de récupération de points avant le 28 août :(

Il y a un moyen de faire traîner le paiement de l'amende pour arriver au 28 et ne pas perdre le permis merci

Par exemple si je reçois l'amende dans 15 jours est-ce que je peux la faire traîner ou pas ?

Par janus2

Bonjour,

Oui, bien sur, il existe des délais...

Vous avez déjà un délai de 15 jours (après envoi de l'avis de contravention) pour payer l'amende minorée (délai porté à 30 jours si paiement sur internet).

Ensuite, vous avez un délai de 45 jours (après envoi de l'avis de contravention) pour payer l'amende forfaitaire (délai porté à 60 jours si paiement sur internet).

Au delà, l'amende passe en majorée et les points sont retirés même si vous ne payez pas (avec un délai de quelques semaines).

Par Mako35

Donc si je la reçois on va dire la semaine prochaine

Pour faire mon stage de récupération de points

Le 25 et 26 ça passe ?